



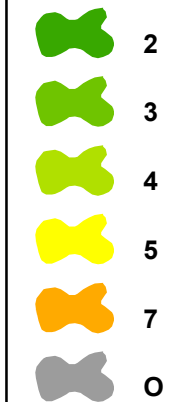
# Plan d'urbanisme Municipalité de Saint-Adelme Règlement 2008-06

## Carte 8

## Potentialité agricole des sols

### Légende

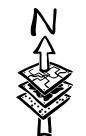
#### Classes des sols (A)



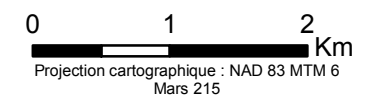
- Bâtiment
- Rue publique
- Limite municipale
- Limites de lots
- Îlots déstructurés
- Lac et Rivière

### Description des classes

Classe 2 : sols comportant des limitations qui restreignent quelque peu le choix des cultures ou imposent des pratiques modérées de conservation.  
Classe 3 : sols comportant des limitations modérément graves qui restreignent le choix des cultures ou imposent des pratiques spéciales de conservation.  
Classe 4 : sols comportant de graves limitations qui restreignent le choix des cultures ou imposent des pratiques spéciales de conservation.  
Classe 5 : sols qui sont l'objet de limitations très graves et ne conviennent qu'à la production de plantes fourragères vivaces, mais susceptibles d'amélioration.  
Classe 7 : sols inutilisables soit pour la culture soit pour les plantes fourragères vivaces.  
Classe 8 : zone non cartographiée.  
Classe 0 : sols organiques.



1:55 000



Sources des données:  
- Institut de Recherche et de Développement en Agro-environnement (IRDA)  
- Inventaire des Terres du Canada (ARDA)  
- Base de données Topographiques du Québec (BDTQ)  
- MRC de La Matanie

Réalisation: Service de l'aménagement et de l'urbanisme

Ce plan fait partie intégrante du règlement no 2008-06.  
Adopté le 21/04/08 et entré en vigueur le 09/06/08.

Certifié conforme le \_\_\_\_.

Madame Annick Hudon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

| Entrée en vigueur | Amendement |
|-------------------|------------|
| 18-06-2015        | 2015-01    |
|                   |            |
|                   |            |
|                   |            |
|                   |            |

Monsieur Jean-Roland Lebrun  
Maire

Madame Anick Hudon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière